



NDC PARTNERSHIP STRATÉGIE GENRE

SEPTEMBRE 2019

NDC 
PARTNERSHIP

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CADRE DE RÉSULTATS	3
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	4
Partage des connaissances	4
Engagement auprès des pays (Country Engagement).....	5
Communications	11
RÉSULTATS ET INDICATEURS EN MATIÈRE DE GENRE	12
ANNEXE 1 : DÉFINITIONS RELATIVES AU GENRE	17
ANNEXE 2 : ÉVALUATION DE LA PORTÉE DU GENRE DANS LE PARTENARIAT	19
ANNEXE 3 : RÔLES TELS QUE DÉFINIS DANS LA STRATÉGIE DE COLLABORATION PAYS	21
ANNEXE 4 : INTÉGRER L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LE PROCESSUS DE COLLABORATION DES PAYS DU PARTENARIAT	22
NOTES DE FIN	24

INTRODUCTION

Les membres du NDC Partnership, ainsi que le comité de pilotage et ses coprésidents, ont mis l'accent sur l'égalité des genres et l'émancipation des femmes en tant que priorité majeure du Partenariat. Dès le départ, le Partenariat a fait de l'égalité des genres l'un de ses dix principes directeurs. Les nouveaux membres ont adhéré à ce principe dans le cadre des efforts déployés par le Partenariat pour accélérer la mise en place par les pays d'une action climatique durable, inclusive et équitable.

L'égalité des genres signifie que toutes les personnes, quel que soit leur genre, ont les mêmes droits, responsabilités et opportunités, et que l'exercice de ces droits, responsabilités et opportunités ne dépend pas du fait que l'on soit né homme ou femme. Les interventions respectueuses du genre sont essentielles pour atteindre durablement l'égalité. Leur mise en œuvre implique d'identifier, de comprendre et de mener des actions visant à combler les écarts entre les hommes et les femmes, les normes, les rôles et l'accès aux ressources, en plus de surmonter les préjugés historiques liés au genre dans les politiques et les interventions. Les approches intégrant la dimension de genre vont au-delà de la sensibilité aux différences entre les hommes et les femmes et incluent leur mise en application. (Veuillez consulter l'annexe 1 pour un bref glossaire des termes couramment utilisés dans le domaine de l'égalité des genres.)

La prise en compte de la dimension de genre est essentielle pour l'efficacité de toute politique et action et il est impératif que les besoins, les perspectives, les expériences et les connaissances de toutes les personnes touchées par le changement climatique soient prises en compte. L'accord de Paris appelle à ce que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes figurent parmi les principes directeurs de l'action climatique. Il énonce : « Reconnaissant que le changement climatique est une préoccupation commune à l'ensemble de l'humanité, les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour faire face au changement climatique, respecter, promouvoir

et considérer leurs obligations respectives en matière de droits de l'homme ». Le Règlement adopté lors de la COP 24 à Katowice fait également clairement référence à la nécessité d'établir des processus de planification et de révision des Contributions déterminées au niveau national (CDN) tenant compte de la dimension de l'égalité des genres.

En outre, [le Plan d'action pour l'égalité des genres](#) de la CCNUCC (GAP) encourage l'intégration de la dimension de genre à la politique et l'action climatique à tous les niveaux. Parallèlement, les actions en faveur de l'égalité des genres sont inscrites dans les engagements intergouvernementaux relatifs aux droits de l'homme et aux droits des femmes, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée en 1979 et ratifiée par 189 États membres des Nations Unies.

Alors que le Partenariat collabore pour mener une action transformationnelle en matière de climat tout en renforçant le développement durable, il est essentiel de veiller à ce que les CDN et les objectifs de développement durable (ODD) soient mis en œuvre de manière à se renforcer mutuellement pour le succès du Partenariat. L'Agenda 2030 pour le développement durable souligne la nécessité de promouvoir l'égalité des genres et de remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes, notamment par le biais d'objectifs spécifiques fixés dans le cadre de l'ODD 5 (SDG 5) (à savoir « Réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles »). L'Agenda 2030 souligne également l'importance des données désagrégées par sexe

et des processus d'examen tenant compte des questions de genre.

Alors que les pays révisent leurs CDN et accélèrent l'action climatique à l'horizon 2020 et au-delà, l'intégration du genre dans la planification et la mise en œuvre des CDN revêt une importance considérable au niveau mondial pour garantir une action efficace et des résultats équitables. Les femmes et les autres groupes défavorisés sont plus exposés aux risques climatiques et sont touchés de manière disproportionnée par les effets négatifs du changement climatique en raison de leur capacité réduite à y faire face. Ils sont également moins intégrés à la planification, la prise de décision et la mise en œuvre d'actions liées au climat. Parallèlement, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, « lorsque les femmes sont investies du pouvoir de diriger, elles sont les moteurs des solutions ».

Par exemple, les politiques et les programmes sont souvent plus sensibles aux besoins des électeurs ; lorsque les femmes participent activement à la prise de décision au niveau local, leurs riches connaissances pratiques en matière de gestion durable des ressources devraient être pleinement exploitées. Il est donc essentiel de faire participer également et significativement les femmes et les groupes défavorisés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives d'atténuation et d'adaptation, tant au niveau national, infranational que local. De cette manière, les contributions et les ressources exigées des femmes, des hommes et des groupes défavorisés pour une action climatique efficace seront mieux exploitées et pourront conduire à des résultats plus équitables.

Entre 2019 et 2020, les pays membres se sont concentrés sur la révision et l'amélioration des CDN, en s'appuyant sur les efforts de mise en œuvre de leurs CDN déjà en cours. Cette période représente une opportunité exceptionnelle d'intégrer l'analyse et les réponses du pays face aux questions de genre, ainsi que les réponses proposées aux inégalités de genre identifiées lors de la révision des CDN. Réciproquement,



L'intégration d'une perspective d'égalité des genres consiste à évaluer les implications pour les femmes et les hommes de toute action planifiée, afin de faire des préoccupations et des expériences des femmes et des hommes une dimension intégrale de toutes les politiques et de tous les programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales. De cette manière, les femmes et les hommes peuvent bénéficier des mêmes avantages et l'inégalité n'est plus perpétuée .

ONU Femmes. 2017. Centre de formation d'ONU Femmes : Glossaire sur l'égalité des sexes.

cela conduit à des révisions plus durables, inclusives et équitables des CDN, ainsi qu'à l'élaboration de Plans de Partenariat favorisant leur mise en œuvre accélérée. Cette stratégie est destinée à faciliter le processus d'intégration de la dimension de genre au cours des deux prochaines années et à jeter les bases de l'élaboration et de la mise en œuvre de CDN tenant compte de la dimension de l'égalité des genres, tant aujourd'hui qu'après 2020.

A ce stade crucial, la stratégie intègre les considérations d'égalité des genres à l'ensemble du programme de travail du Partenariat et de ses composantes, à savoir l'engagement auprès des pays, le Partage des connaissances et les Communications. L'intégration des considérations de genre dans le financement de la lutte contre le changement climatique se fera principalement par le biais du soutien fourni dans le cadre des axes de travail, notamment le processus d'Engagement auprès des pays et Partage des connaissances. L'objectif de la stratégie est de faciliter l'identification des besoins des pays et de déployer l'expertise

et les ressources nécessaires pour l'inclusion des actions sensibles aux CDN et leur mise en œuvre.

La stratégie de genre s'appuie sur les activités menées par le Partenariat en 2018, notamment une évaluation de la portée de l'action climatique prenant en compte la dimension de genre dans les pays membres, deux réunions de pairs axées sur l'égalité des genres, des études de cas portant sur le genre, et des retours d'expériences de collaborations pays conduites au cours des deux dernières années par le Partenariat et ses membres. Ces activités ont permis à l'Unité Appui du Partenariat d'identifier lacunes en termes de connaissances et de besoins des pays en matière de renforcement des capacités pour soutenir les CDN sensibles au genre ; ainsi que les domaines clés de renforcement des capacités en matière de genre que les institutions membres et les partenaires de développement peuvent soutenir.

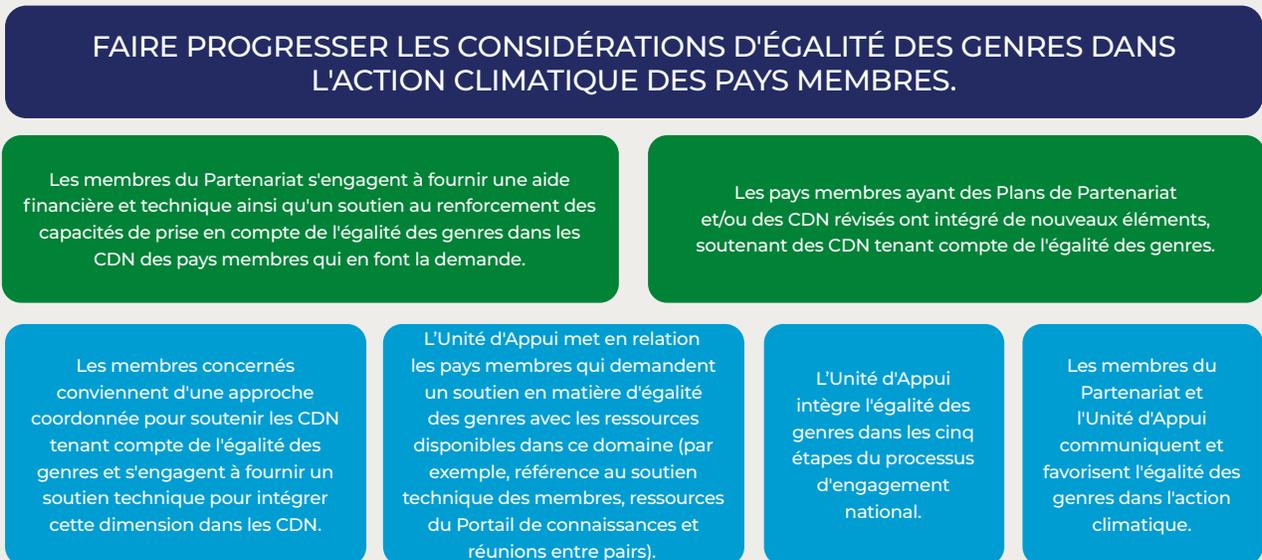
(Veuillez consulter l'annexe 2 pour un résumé des principales conclusions et recommandations de l'évaluation de la portée du Partenariat.)

Cette stratégie est également guidée par un cadre général de résultats en matière de genre et des indicateurs qui sont liés au Cadre de Suivi et d'Évaluation du Partenariat, ce qui facilitera l'évaluation des progrès réalisés par le Partenariat en matière de genre. De nombreux pays membres et institutions ont mis en place leurs propres stratégies guidant leur travail sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. En 2019, le Partenariat a travaillé avec les membres intéressés afin d'harmoniser les approches en matière de genre pour une complémentarité accrue dans notre soutien aux pays et un plus grand impact collectif.

II. Cadre de résultats

Le cadre de résultats présenté à la figure 1 ci-dessous décrit l'impact de haut niveau et deux résultats auxquels cette stratégie en matière d'égalité des genres vise à contribuer, ainsi que les quatre résultats que le Partenariat entend atteindre entre 2019 et 2020. Le cadre jette également les

FIGURE 1 : CADRE DES RÉSULTATS DU PARTENARIAT EN MATIÈRE DE GENRE



bases d'un soutien accru à la mise en œuvre des CDN tenant compte de la dimension de l'égalité des genres après 2020. Ce modèle logique postule que le Partenariat peut contribuer à faire progresser genre dans l'action climatique des pays membres si ces derniers et leurs partenaires fournissent un soutien financier et technique (continu) pour construire et soutenir la mise en œuvre de CDN sensibles au genre chez les pays membres en faisant la demande. Les pays membres s'engagent ainsi à acquérir systématiquement des connaissances, à renforcer leurs capacités et à mettre en œuvre des CDN favorables à l'égalité des genres.

Pour atteindre ces deux résultats, l'Unité d'Appui travaillera avec les membres du Partenariat pour répondre aux principales demandes de soutien technique en matière de genre sollicités par les pays et identifiera les moyens de fournir des ressources de renforcement des capacités de manière coordonnée et réactive, en capitalisant sur l'expertise des pays membres du Partenariat. Dans un premier temps, l'Unité d'Appui s'appuiera sur les politiques gouvernementales spécifiques au genre déjà existantes. Outre, le soutien aux cadres de programmation au niveau national et aux stratégies d'intégration de la dimension de l'égalité des genres au sein des pays, les partenaires de développement et de mise en œuvre sont également encouragés à intégrer ces éléments dans le processus de collaboration à un stade précoce. Au niveau national, l'Unité d'Appui mettra en relation les pays demandant un soutien en matière d'égalité des genres avec les membres et les ressources disponibles, tout en intégrant les considérations de genre dans le processus de collaboration pays. Ce dernier point est détaillé dans les sections suivantes de la présente stratégie. Tandis que l'ensemble du personnel de l'Unité d'Appui est équipé pour orienter les pays vers les ressources du Partenariat et de ses membres en matière de genre, les points focaux internes en matière de genre au sein des axes de Collaboration pays et Partage des connaissances de l'Unité d'Appui seront en mesure de transmettre aux

partenaires de développement et de mise en œuvre un plus grand nombre de requêtes liées à cette question. Enfin, le Partenariat s'efforcera également de communiquer sur la façon dont les CDN sensibles au genre peuvent permettre une action climatique plus ambitieuse, équitable et durable, en mettant en lumière des exemples de pays membres du Partenariat.

III. Stratégie de mise en œuvre

Le Partenariat vise à mettre en œuvre cette stratégie de genre par le biais de ses différents axes de travail, notamment en amont à travers le biais d'un soutien en matière de Partage des connaissances, et au niveau national par des mesures ciblées dans le cadre des cinq étapes du processus d'engagement national.

3.1 Partage des connaissances

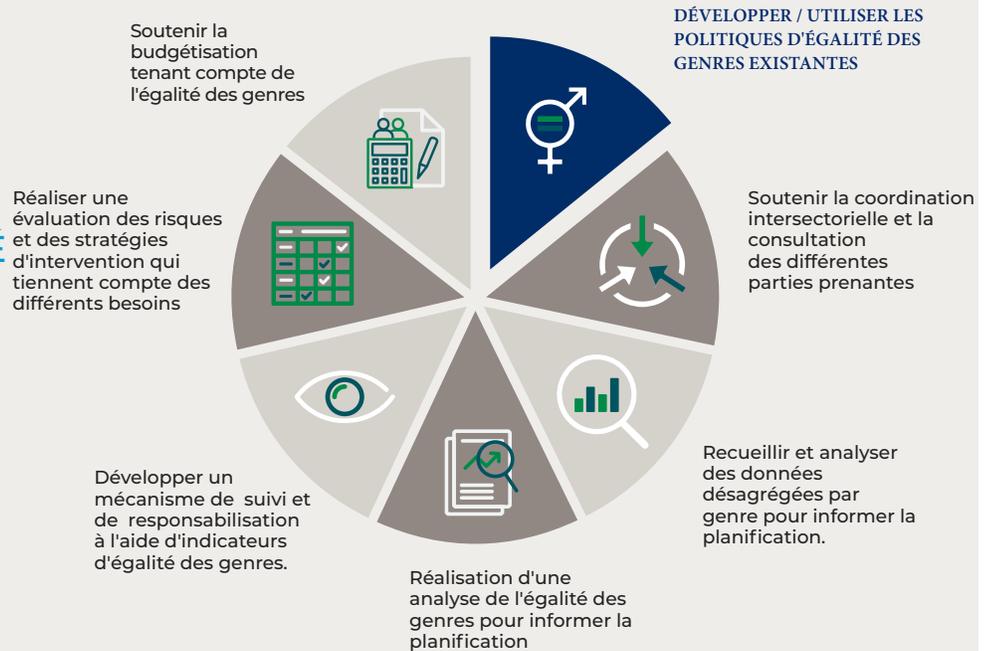
Dans le cadre du volet Partage des connaissances, le Partenariat donnera la priorité à la mobilisation de l'expertise et des ressources techniques des membres pour soutenir les approches tenant compte du genre. Pour ce faire, l'Unité d'Appui (UA) réalisera les activités suivantes en collaboration avec les membres.

Tout d'abord, l'Unité d'Appui recensera les besoins d'apprentissage et les écarts de capacités parmi les pays membres, tels qu'ils sont exprimés dans les demandes de soutien des pays, avec la contribution supplémentaire des experts nationaux. Cette analyse sera basée sur le système de gestion des connaissances kNook et sera partagée par le biais de briefings périodiques aux membres et aux audiences externes afin de mettre en évidence l'évolution de l'expertise du Partenariat sur les besoins des pays.

Ensuite, l'Unité d'Appui actualisera et conservera les ressources sur le genre disponibles sur le portail de connaissances du Partenariat. Il s'agit notamment d'outils, de lignes directrices et d'analyses sectorielles en matière

FIGURE 2 : BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CDN TENANT COMPTE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

La stratégie propose que les membres du Partenariat aident les pays à répondre aux besoins d'assistance technique, avec l'aide de l'Unité d'Appui si nécessaire.



de genre, développés entre autres par les membres du Partenariat. Dans le cadre de ce processus, l'Unité d'Appui soutiendra le développement d'un réseau d'experts techniques en matière de genre en invitant les membres à nommer des candidats qui devraient être inclus au processus de requêtes des pays et avec lesquels l'Unité d'Appui pourra partager les briefings périodiques ci-dessus.

Sur la base de ces analyses, l'Unité d'Appui soutiendra le processus d'adéquation entre les connaissances et les besoins nécessaires à l'intégration de la dimension de genre dans les CDN par le biais de la stratégie de collaboration pays. Pour ce faire, l'Unité d'Appui veillera à ce que les demandes liées au genre soient signalées aux experts membres concernés, et facilitera l'accès aux ressources de connaissances (Portail de connaissances du Partenariat, notes d'information et autres produits de connaissances) et aux opportunités d'échange entre pairs visant à répondre aux défis communs de mise en œuvre ou encore aux besoins d'apprentissage des différents pays.

L'Unité d'Appui donnera également la priorité aux exemples

traitant de genre dans les outils de connaissance contenus dans le Programme de travail. Ces documents prendront la forme d'études de cas, de vidéos, de notes d'information, ou de documents de sensibilisation tels que le rapport annuel « Partenariat en action ». Dans le cadre du Programme de travail, les échanges entre membres donneront priorité à la convocation de ces derniers en vue de coordonner les approches de l'assistance technique pour une intégration efficace du genre dans les CDN. La figure 2 ci-dessous montre les domaines identifiés dans l'évaluation de la portée de l'égalité des genres menée en 2018, comme décrit à l'annexe 2. Cette assistance technique serait coordonnée et fournie par les membres du Partenariat et fondée sur un ensemble de normes minimales d'intégration de l'égalité des genres approuvées par 35 organisations internationales.¹

3.2 Engagement auprès des pays

Les cinq étapes modulables de la stratégie de collaboration pays offrent plusieurs points d'entrée pour l'inclusion des considérations en matière de genre. Cela permettrait une

meilleure intégration des actions liées à l'égalité des genres dans les demandes adressées par les pays au Partenariat, dans les cadres de résultats du Plan de Partenariat destinés à accélérer la mise en œuvre des CDN, mais également dans le processus d'amélioration des CDN (soit sous la forme d'un soutien direct demandé au Partenariat, soit en s'appuyant sur les Plans de Partenariat et l'expérience de mise en œuvre des CDN). La question de l'amélioration des CDN est particulièrement opportune le Partenariat ayant déjà reçu une vingtaine de demandes de pays (formelles et informelles) pour soutenir les processus de révision des CDN nationales et produire la deuxième génération de CDN d'ici 2020 (à partir de mai 2019). En outre, le Partenariat a lancé le Programme de renforcement de l'action pour le climat (CAEP) afin de soutenir les pays en développement dans l'amélioration de leurs CDN et le rehaussement de leur niveau d'ambition, incluant un critère spécifique permettant de s'assurer que les considérations de genre soient prises en compte dans le cadre du processus de mise à jour des CDN et offre une opportunité directe de recevoir le soutien des partenaires pour renforcer ces aspects. En travaillant de manière coordonnée, il est prévu que des efforts accrus en matière d'égalité des genres tout au long du processus actuel de collaboration pays aient un impact positif sur la mise en œuvre des CDN et leurs processus de révision, ainsi que sur la capacité des pays à relever leur niveau d'ambition, notamment en rendant leurs CDN plus sensibles aux questions d'égalité des genres. Les cinq étapes de la Stratégie d'engagement national (SEN) du Partenariat sont mises en œuvre par les acteurs clés suivants : les partenaires de mise en œuvre et de développement, les points focaux gouvernementaux, un facilitateur dans le pays et l'Unité d'Appui (*voir l'annexe 3 pour un aperçu des différents rôles des partenaires, du gouvernement et du facilitateur sur la base de la SEN*). Le processus est entièrement piloté par le pays et obéit aux orientations du gouvernement. L'Unité

d'Appui, lorsqu'elle est responsable du cadrage, joue un rôle de facilitateur dans les trois premières étapes du processus de collaboration, au cours desquelles elle collabore avec les partenaires et le gouvernement pour atteindre les résultats souhaités, et se met en retrait dans les étapes 4 et 5, où elle se concentre principalement sur le recensement des réussites, des leçons apprises, des défis, et des progrès à partager avec l'ensemble du Partenariat. Par ailleurs les partenaires de mise en œuvre et de développement sont chargés de prendre l'initiative d'une partie des étapes sur l'ensemble des phases. Ils contribueront au processus par des analyses relatives au genre, par le soutien aux gouvernements dans l'identification des besoins à inclure dans la lettre de demande de soutien, et de renforcer les capacités des pays en matière de genre.

Tout au long des différentes phases de la stratégie de collaboration pays, deux niveaux d'action ont été identifiés. Le premier niveau est la **norme minimale** d'intégration du genre dans l'action climatique, que tous les pays bénéficiant d'un soutien national du Partenariat devraient respecter avec l'aide de leurs partenaires. Les résultats, enregistrés pour l'ensemble des pays membres, permettraient d'évaluer les progrès collectifs globaux. Il est prévu que la norme minimale évolue au fil du temps en fonction des progrès réalisés. L'Unité d'Appui invitera également les partenaires à contribuer à l'amélioration de ses processus et systèmes existants pour les rendre plus respectueux du genre, tels que le modèle de diagnostic initial. ([lien](#)). Depuis le premier trimestre 2019, les questions et des considérations relatives à l'égalité des genres. Afin de renforcer le mécanisme actuel, les partenaires sont invités à formuler des recommandations sur la manière de mieux intégrer les questions liées à l'égalité des genre y son intégrées. dans le diagnostic initial, sans alourdir la charge de travail du personnel de l'Unité d'Appui, mais en veillant, par exemple, à ce que les connaissances et les ressources des partenaires soient exploitées efficacement.

Le deuxième niveau comprend des **opportunités de plus haut niveau** pour l'intégration de la dimension de l'égalité des genres, où les pays peuvent choisir de poursuivre des opportunités plus ambitieuses d'intégrer l'égalité des genres dans l'action climatique et les processus de mise en œuvre des CDN, avec le soutien des partenaires. Les pays présentant le profil suivant peuvent opter pour ce deuxième niveau d'engagement : les pays dans lesquels les membres/partenaires mettent en œuvre des projets ou des programmes politiques axés sur l'égalité des genres et le climat ; les pays dont le gouvernement a un fort intérêt à progresser dans ce domaine (par exemple, dans les pays où le ministère ou l'agence chargé des questions d'égalité des genres est impliqué en permanence) ; et les gouvernements qui ont fait la demande ou sont récipiendaires d'un soutien technique lié à l'égalité des genres (dans le cas des lettres de demande de soutien –c'est le cas de neuf pays en juillet 2019). Les possibilités d'intégration à un niveau plus élevé seront explorées par les responsables de la définition du champ d'action avec le gouvernement et les partenaires impliqués, et seront chargées d'identifier une agence partenaire principale pour faire avancer le traitement de cette problématique.

Dans les pays où des opportunités de plus haut niveau ont été identifiées et où les gouvernements approuvent l'approche, les membres du Partenariat, soutenus par le responsable du cadrage, assureront : 1) sa mise en œuvre dans le cadre du processus de collaboration pays du Partenariat, et 2) la liaison avec les efforts de renforcement des CDN du pays. En 2019-2020, les « opportunités de niveau supérieur » pour l'intégration de l'égalité des genres seront pilotées par les partenaires de mise en œuvre et de développement dans un plus petit nombre de pays (au moins 5 pays) avec un engagement entre les phases 1 et 3 comme demandé par les gouvernements des pays, s'ils en font la demande. Il est prévu que, progressivement, certaines des actions qui sont considérées comme des « opportunités de niveau supérieur » soient intégrées à la norme minimale.

En premier lieu, la Stratégie pour l'égalité des genres et des genres doit être mise en œuvre efficacement, afin de permettre au Partenariat d'atteindre un niveau de réussite plus élevé.

Si le responsable du cadrage (Unité d'Appui ou une agence partenaire) indique qu'il manque de capacités ou d'expertise sur les questions d'égalité des genres et qu'aucun autre partenaire disposant d'une expertise et de ressources pertinentes en la matière n'est en mesure de contribuer au processus et à ses préparatifs, le Partenariat peut faciliter la désignation d'experts nationaux en matière d'égalité des genres pour conseiller et soutenir les actions décrites tout au long du processus de cadrage et d'élaboration du Plan de Partenariat, sous réserve des ressources disponibles.

Les éléments identifiés pour le développement de CDN intégrant la dimension de l'égalité des genres - et les Plans de Partenariat ou Plans d'Investissement associés - tels que décrits dans la Figure 2 ont été incorporés dans l'ensemble des actions de collaboration pays, comme indiqué dans l'aperçu suivant.

APERÇU DE LA STRATÉGIE D'ÉGALITÉ DES GENRES

PHASE DE COLLABORATION PAYS	NORME MINIMALE	OPPORTUNITÉS DE NIVEAU SUPÉRIEUR
ÉTAPE 1-2 CADRAGE, DIAGNOSTIC INITIAL ET DEMANDE DE SOUTIEN	Activités entreprises par le responsable de cadrage (Unité d'Appui ou partenaire)	Activités entreprises par les Partenaires de mise en œuvre et de Développement
	Ateliers et Consultations	Ateliers et Consultations
	<ol style="list-style-type: none"> POSEZ LES BONNES QUESTIONS : Demandez aux points focaux gouvernementaux comment ils ont l'intention d'intégrer l'égalité des genres dans le Plan de Partenariat et la CDN révisée. INVITER LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES LORS DES RÉUNIONS DE CADRAGE (GOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES) : Recommander aux points focaux d'étendre les invitations aux ateliers et aux réunions aux acteurs gouvernementaux concernés (par exemple, le ministère ou la principale agence responsable de l'égalité des genres ou de l'équité sociale et/ou le point focal pour l'égalité des genres de la CCNUCC) et aux autres parties prenantes identifiées (par exemple, les organisations de femmes et les experts locaux en la matière). VEILLER À L'ÉQUILIBRE DES GENRES DANS LES PANELS ET LA LISTE D'INTERVENANTS LORS DES ATELIERS : Prendre activement en compte l'équilibre entre les genres dans les panels et les présentations lors de la préparation des ateliers ; chercher à éviter les panels à genre unique (uniquement masculins ou uniquement féminins). 	<ol style="list-style-type: none"> ENGAGER DES EXPERTS EN MATIÈRE DE GENRE À TOUS LES NIVEAUX : Les Partenaires s'engagent étroitement avec le Ministère ou l'Agence responsable des questions d'égalité des genres, afin d'assurer l'inclusion et la participation informée des points focaux et des experts en matière d'égalité des genres dans tous les secteurs et niveaux infranationaux pertinents (l'ensemble du mécanisme national en la matière) dans les consultations pour la demande de soutien et le Plan de Partenariat, ainsi que dans le cadre des mécanismes de coordination, pour la mise en œuvre des CDN.
	Diagnostic initial	Diagnostic initial
<ol style="list-style-type: none"> IDENTIFIER LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES À DIFFÉRENTS NIVEAUX ET SECTEURS (GOUVERNEMENTAUX ET NON GOUVERNEMENTAUX) : Sur la base des recommandations des Points focaux du Partenariat, identifier les principaux acteurs gouvernementaux intersectoriels et les parties prenantes locales travaillant sur l'égalité des genres, y compris le point focal de la CCNUCC sur l'égalité des genres dans le pays (s'il existe). IDENTIFIER LES POLITIQUES D'ÉGALITÉ DES GENRES EXISTANTES : Consulter le ministère ou la principale agence responsable de l'égalité des genres ou de l'équité sociale pour obtenir une vue d'ensemble des politiques d'égalité des genre existantes et les éventuels projets liés au climat. Si l'agence ne dispose pas de ces informations, faites recours aux partenaires concernés dans le pays afin qu'ils fournissent les informations dont ils disposent à ce sujet. 	<ol style="list-style-type: none"> ÉVALUATION DES RISQUES ET STRATÉGIES DE RÉPONSE DIFFÉRENCIÉES : Les partenaires effectuent une évaluation des risques du projet de Plan de Partenariat/Plan d'investissement et proposent des stratégies de réponse qui tiennent compte des besoins différenciés des femmes, des hommes et des groupes défavorisés, à intégrer dans la version finale du Plan de Partenariat. 	

PHASE DE COLLABORATION PAYS	NORME MINIMALE	OPPORTUNITÉS DE NIVEAU SUPÉRIEUR
	Activités entreprises par les Partenaires de mise en œuvre et de Développement	
ÉTAPE 1-2 CADRAGE, DIAGNOSTIC INITIAL ET DEMANDE DE SOUTIEN	<p>6. UTILISER LES ANALYSES EXISTANTES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES ET LES RECHERCHES/RESSOURCES PERTINENTES : Les Partenaires partagent leur analyse de l'égalité des genres/ leur étude d'impact sur l'égalité des genres et les ressources de connaissances ² sur l'égalité des genres et le climat dans le pays respectif (soutenus par le pôle Partage de connaissances et son travail de cartographie de l'expertise des partenaires).³ Si disponible, fournir les cadres de programmation liés à l'égalité des genres et aux stratégies d'intégration de l'égalité des genres existants au niveau du pays.</p> <p>7. DÉVELOPPER DE NOUVELLES ANALYSES CIBLÉES SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES POUR ETAYER LE PROCESSUS DU PARTENARIAT : Si aucune analyse/évaluation de l'impact sur l'égalité des genres n'est disponible, les partenaires soutiennent le gouvernement dans le développement d'une analyse/évaluation de cet impact (en se concentrant sur les domaines de la CDN/demandes de soutien au Partenariat), notamment en s'appuyant sur les informations recueillies sur les politiques existantes en matière de genre, les projets liés au climat et les principales parties prenantes en matière d'égalité des genres.⁴</p> <p>8. IDENTIFICATION DES DEMANDES LIÉES À L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LE CADRE DE LA LDS : Les Partenaires aident le gouvernement qui en font la demande à identifier les questions et les besoins liés à l'égalité des genres à inclure dans la lettre de demande de soutien (LDS) ou le Plan de Partenariat (PP).</p>	
	Activités entreprises par le responsable du cadrage (Unité d'Appui ou partenaire)	Activités entreprises par les Partenaires de mise en œuvre et de Développement
	Plan de Partenariat / Plan d'Investissement	Plan de Partenariat / Plan d'Investissement
ÉTAPE 3 DÉVELOPPEMENT DU PLAN DE PARTENARIAT/PLAN D'INVESTISSEMENT	<p>1. INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DÉSAGRÉGÉES PAR SEXE ET ADAPTÉS À L'ÉGALITÉ DES GENRES : Convenir avec le gouvernement d'indicateurs clés de performance (ICP) désagrégées par sexe, d'ICP liés à l'égalité des genres (adaptés à cette dimension) et de l'inclusion de références aux femmes et aux groupes défavorisés, et, le cas échéant, aux femmes en tant qu'agents du changement.</p> <p>2. REFLÉTER LES BESOINS/PROBLÈMES IDENTIFIÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LE PLAN DE PARTENARIAT : Si des besoins ou des problèmes spécifiques liés à l'égalité des genres sont apparus au cours des consultations et du processus de Diagnostic initial (RSA), il faut chercher à refléter ces besoins dans le Plan de Partenariat.</p> <p>3. MISE EN RELATION DES BESOINS DES PAYS AVEC LES SERVICES DES PARTENAIRES : Relier les besoins apparus aux services ciblés liés à l'égalité des genre, en se basant sur les programmes de soutien existants développés par les partenaires, et sur le nouveau soutien potentiel (en particulier pour le besoin d'assistance technique tel que décrit dans la figure 2) par le biais de lettres de réponse consolidées et du processus de Plan de Partenariat.</p>	<p>1. BUDGÉTISATION ET INVESTISSEMENT POUR DES RÉSULTATS ÉGALITAIRES EN MATIÈRE DE GENRE : Les partenaires examinent⁵ les coûts/budgétisation du Plan et les demandes/réalisations/résultats liés à l'investissement avec un focus « genre » pour faire des recommandations visant à une plus grande égalité en matière d'action climatique pour les femmes, les hommes et les groupes défavorisés à travers ces éléments du Plan de Partenariat/Plan d'investissement.⁶</p>

PHASE DE COLLABORATION PAYS	NORME MINIMALE	OPPORTUNITÉS DE NIVEAU SUPÉRIEUR
	<p>Activités entreprises par les Partenaires de mise en œuvre et de Développement</p>	
<p>ÉTAPE 3 DÉVELOPPEMENT DU PLAN DE PARTENARIAT / PLAN D'INVESTISSEMENT CDN</p>	<p>4. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS POUR L'INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LES CDN : Les partenaires soutiennent les pays qui en font la demande dans le renforcement de leurs capacités pour intégrer la dimension de genre dans leurs processus de révision et d'amélioration de leurs CDN.</p>	
	<p>Activités entreprises par les Partenaires de mise en œuvre et de développement et le gouvernement, avec le soutien du Facilitateur.</p>	<p>Activités entreprises par les Partenaires de mise en œuvre et de développement et le gouvernement, avec le soutien du Facilitateur.</p>
<p>ÉTAPE 4-5 FACILITATION, SUIVI ET ÉVALUATION, APPRENTISSAGE</p>	<p>1. ASSURER UN ÉQUILIBRE DES GENRES PAR LES FACILITATEURS DANS LES PAYS : Dans le processus d'embauche des facilitateurs, s'assurer qu'il y a des candidats hommes et femmes (gouvernement), et s'assurer que le facilitateur embauché a la capacité ou reçoit une formation (par exemple, dans le cadre des séminaires mondiaux pour facilitateurs) pour favoriser la mise en œuvre d'un Plan de Partenariat tenant compte du genre (partenaires).</p> <p>2. SUIVRE LES PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES : Suivre les évolutions des indicateurs désagrégées par sexe et par genre, dans le cadre de la mise en place du mécanisme de suivi et de responsabilisation du Plan de Partenariat. (L'Unité d'Appui suivra directement les indicateurs de la stratégie d'égalité des genre en collaboration avec les partenaires, le gouvernement et le facilitateur.)</p> <p>3. S'APPUYER SUR DES CDN SENSIBLES AU GENRE POUR LA RÉVISION DES CDN : Veiller à ce que les actions climatiques tenant compte de la dimension de genre, telles qu'identifiées par le Plan de Partenariat et sa mise en œuvre, soient prises en compte dans le cadre du processus de révision des CDN de 2020.</p>	<p>1. METTRE EN LUMIÈRE LES RÉUSSITES EN MATIÈRE DE GENRE : L'accent est mis sur le recensement des enseignements tirés et des réussites obtenus en matière d'égalité des genres et dans le cadre des CDN, afin d'alimenter les études de cas et les publications du Partenariat. (L'Unité d'Appui recueillera les enseignements et les récits pour une diffusion mondiale.)</p>

En 2018, des Plans de Partenariat ont été élaborés dans 15 pays, qui sont en cours de mise en œuvre (étape 4-5) en 2019, la stratégie de genre du Partenariat étant approuvée par le Comité de pilotage. Pour ces pays, à l'occasion des exercices de réflexion et de la révision périodique du Plan de Partenariat, un examen spécifique de la dimension de l'égalité des genres devrait être inclus, créant une opportunité pour améliorer l'intégration de cette dimension dans le cadre du Plan de Partenariat, de la CDN elle-même et de sa mise en œuvre. Les indicateurs d'égalité des genres aideront à mesurer le succès des efforts d'intégration de la dimension de l'égalité des genres tout au long des étapes de la stratégie de collaboration des pays membres du Partenariat et de impact sur la mise en œuvre des CDN par le biais de la révision des Plans de Partenariat. Ces indicateurs, décrits dans la section IV, ont été inclus dans le Cadre de suivi et d'évaluation du Partenariat. L'Unité d'Appui veillera à ce que les modèles de rapport et de suivi permettent de suivre clairement les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre des CDN tenant compte du genre.

3.3 Communications

Le volet Communications joue un rôle clé dans le renforcement de la sensibilisation du public à l'importance de l'action climatique tenant compte de la dimension de genre, à la manière dont les femmes jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre de l'action climatique en tant qu'agents du changement, et à la manière dont les femmes et les hommes défavorisés sont affectés négativement par le changement climatique en raison de normes et de préjugés négatifs liés au genre. Les normes d'égalité des genres peuvent également influencer l'accès des femmes et des hommes aux avantages et retombées positives, et il peut être particulièrement important de tenir compte de ces obstacles lorsque l'on envisage des actions dans des secteurs tels que les énergies renouvelables et les

transports. Il est également essentiel de diffuser largement ce que le Partenariat et ses membres font pour soutenir des résultats climatiques plus durables et équitables pour les hommes et les femmes dans le cadre des programmes de CDN soutenus par le Partenariat. Les domaines clés des activités de communication sur le genre et le climat sont les suivants :

- Sensibilisation du public aux sujets mentionnés ci-dessus, par le biais de divers réseaux de communication, notamment les médias sociaux, les points presse, les vidéos et les blogs, entre autres ;
- Promotion de l'égalité des genres et de l'action climatique lors de forums publics, d'événements importants ou encore d'événements médiatisés en incluant des messages clés sur l'égalité des genres et l'action climatique aux discours et points de discussion pour les leaders de Partenariat partageant les mêmes idées ;
- Identification des principaux défenseurs de l'action en faveur de l'égalité des genres parmi les membres du Partenariat pour transmettre ces messages lors d'événements clés (par exemple, les directeurs, les coprésidents du Partenariat et les membres du comité directeur, ainsi que les défenseurs de l'égalité des genres parmi les membres) ;
- Couverture des principales questions et récits sur l'égalité des genres et le climat vécus par les pays membres du Partenariat, en particulier les succès et les enseignements tirés de la collaboration pays en la matière ;
- La collecte des témoignages des communautés locales, des femmes et des groupes défavorisés afin de faire connaître leur rôle fondamental des femmes dans la mise en œuvre de l'action climatique en tant

qu'agents du changement, ainsi que la manière dont les femmes défavorisées sont affectées par le changement climatique. Il s'agirait d'histoires concrètes et inspirantes, présentées de manière vivante et attrayante pour illustrer la situation dans différents pays et inciter les autres à agir. Il peut s'agir d'éditoriaux, de vidéos et d'autres documents publics qui apparaissent sur le site web du Partenariat ou sur les réseaux sociaux ;

- Renforcement du plaidoyer en faveur de l'intégration de la dimension de genre en collaboration avec les partenaires, en particulier pour les actions climatiques dans les secteurs clés des CDN et pour le processus de révision de ces dernières ;
- Inclure clairement dans la stratégie de communication du Partenariat l'utilisation d'un langage non sexiste et un appel à utiliser des images qui ne répètent pas les stéréotypes sociaux (par exemple, les femmes uniquement comme vulnérables et les hommes uniquement comme forts) ;
- Par région, en collaboration avec des collègues d'autres domaines d'activité et des partenaires de mise en œuvre, des gouvernements et des organisations locales, établir une liste d'experts en matière d'égalité des genres et de changement climatique (avec un équilibre entre les femmes et les hommes, ainsi que d'autres groupes sous-représentés), qui pourraient agir en tant que panélistes ou orateurs pour des événements organisés par les membres ou l'Unité d'Appui.

IV. RÉSULTATS ET INDICATEURS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES⁷

Les contributions du Partenariat à l'égalité des genres dans l'action climatique sont présentées dans le cadre de résultats en matière d'égalité des genres, définis par les indicateurs correspondants ci-dessous. Ceux-ci ont été intégrés dans le cadre de suivi et d'évaluation (S&E) du Partenariat et seront poursuivis dans le cadre du Programme de travail 2018-2020. Le calendrier de mise en œuvre de la stratégie d'égalité des genres est présenté à la figure 3.

Alors que les objectifs finaux de cette stratégie d'égalité des genres à atteindre en 2020 sont décrits dans le cadre ci-dessous, plusieurs étapes clés devraient avoir été franchies à la fin 2019, notamment :

- Réalisation d'une cartographie de l'assistance technique des membres et des partenaires en matière d'intégration de genre.
- Accord des membres concernés sur une approche coordonnée pour fournir aux pays un soutien au renforcement des capacités en matière d'égalité des genres.
- Au moins 15 cas de soutien fourni par des partenaires aux pays membres, facilités par l'Unité d'Appui.
- Deux rencontres sur l'égalité des genres seront organisées à la fin de 2019 pour accélérer l'amélioration de l'apprentissage sur l'élaboration de CDN sensibles au genre dans l'ensemble des pays.
- Au moins trois documents d'information publique sur le genre ont été élaborés.
- Au moins 80 % des missions de cadrage menées en 2019 auront consulté le gouvernement sur la prise en compte du genre dans le processus de mise en œuvre et de révision des CDN, et incluront les parties prenantes

identifiées en matière d'égalité des genres dans les futurs ateliers et consultations du Partenariat dans le pays.

- Au moins 20 Plans de Partenariat ont des indicateurs clés de performance désagrégés par sexe et prennent en compte le genre.
- Au moins 15 Diagnostics généraux comprennent une analyse de base sur l'égalité des genres.
- Au moins 15 Plans de Partenariat répondent aux besoins et aux problèmes identifiés en matière de genre.
- Les partenaires contribuent régulièrement aux ressources de connaissances sur l'égalité des genres spécifiques à chaque pays et aux analyses de genre existantes.
- Les partenaires développent des analyses ciblées sur le genre dans au moins deux pays, destinées à étoffer les processus d'engagement auprès des pays en alimentant le diagnostic initial et le Plan de Partenariat.
- Les processus de révision des CDN tenant compte de l'égalité des genres sont soutenus par des partenaires dans au moins 20 pays.
- Un nombre accru de facilitateurs intégrés dans les pays sont des femmes.
- Les pays dans lesquels le Partenariat entreprendra des « opportunités de niveau supérieur » ont été identifiés par les pays membres et les partenaires concernés ; les processus de soutien ont commencé en coordination directe avec le processus en cours de collaboration pays.

FIGURE 3 : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE GENRE PENDANT LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2018-2020.



NIVEAU DES RÉSULTATS	INDICATEUR	DE BASE (2018)	CIBLE (2020)	MOYENS DE VÉRIFICATION
IMPACT : Les pays membres font progresser les considérations de genre dans l'action climatique.	Pourcentage de pays membres recourant au soutien technique en matière de genre des membres du Partenariat ⁸ qui ont développé une action climatique tenant compte du genre. ⁹	—	100 %	Évaluation de l'intégration de l'égalité des genres dans l'action climatique dans le cadre de l'évaluation du Partenariat en 2021. Celle-ci s'appuiera sur les évaluations pertinentes des programmes des partenaires institutionnels et de développement.
RÉSULTAT 1 : Les membres du Partenariat s'engagent à apporter un soutien financier, une assistance technique et un renforcement des capacités aux pays membres demandeurs.	Pourcentage de pays développés, de membres institutionnels ou de partenaires qui, dans le cadre du processus d'engagement national, ont alloué des ressources financières ou qui ont fourni un soutien au renforcement des capacités techniques aux pays membres pour intégrer le genre aux CDN.	TBD	100 %	En 2021, examen du soutien des membres institutionnels et des pays développés à l'intégration de l'égalité des genres dans les CDN d'autres pays membres.
RÉALISATION 1.1 : Les membres conviennent d'une approche coordonnée pour soutenir les CDN prenant en compte l'égalité des genres et s'engagent à fournir un soutien technique pour intégrer l'égalité des genres dans les CDN.	Les membres conviennent d'une approche coordonnée sur les principaux domaines d'assistance technique nécessaires pour soutenir les CDN sensibles au genre en 2019.	N	A (en 2019)	Suivi par l'Unité d'Appui de l'engagement des partenaires et des membres.
	Achèvement de la cartographie des offres de renforcement des capacités des membres et partenaires du Partenariat dans le cadre de l'approche convenue et aux domaines d'assistance technique nécessaires pour soutenir les sensibles au genre en 2019.	N	A (en 2019)	
	Nombre de membres individuels du Partenariat CDN ou de partenaires fournissant un soutien technique en matière de genre aux pays membres, avec le soutien de l'Unité d'Appui.	0	10 (5 par an)	

NIVEAU DES RÉSULTATS	INDICATEUR	DE BASE (2018)	CIBLE (2020)	MOYENS DE VÉRIFICATION
RÉALISATION 1.2 : L'Unité d'Appui met en relation les pays membres qui demandent un soutien en matière de genre avec les ressources disponibles dans ce domaine (par exemple, référence au soutien technique des membres, ressources du Portail de connaissances et réunions entre pairs).	Nombre de pays membres qui ont reçu un appui technique ou des ressources de connaissances pour le renforcement des capacités en matière de genre (facilitées par l'Unité d'Appui) et qui ont utilisé cet apprentissage pour informer les processus nationaux de la CDN.	0	5	Suivi par l'Unité d'Appui du soutien fourni au niveau du pays.
	Nombre d'échanges entre pairs sur l'égalité des genres et le climat (co-) organisés ou soutenus par l'Unité d'Appui.	2	5 (2-3 par an)	Suivi par l'Unité d'Appui des échanges qui ont été organisés par les pairs.
	Pourcentage d'événements, de rassemblements et d'échanges entre pairs soutenus par le Partenariat en situation de complète mixité.	—	100 %	Suivi par l'Unité d'Appui des échanges qui ont été organisés par les pairs.
RÉSULTAT 2 : Les pays membres ayant des Plans de Partenariat et/ou des CDN révisés ont inclus des éléments soutenant des CDN tenant compte de l'égalité des genres.	Nombre de pays membres (recevant un soutien national du Partenariat) qui ont initié ou entrepris des activités de renforcement des capacités pour intégrer le genre à leur CDN (sur la base d'une norme minimale pour l'intégration des questions de genre).	TBD	5 (réalisé à partir d'un projet pilote)	En 2021, évaluation qualitative sur la question de la prise en compte du genre et des inégalités sociales dans les CDN révisées.
	Nombre de CDN récemment révisées membres qui ont intégré les questions de genre.	1	40	
RÉALISATION 2.1 : L'Unité d'Appui intègre l'égalité des genres dans les cinq étapes du processus de collaboration Pays.	Nombre d'analyses de genre (informations de base ou approfondies) incluses dans le processus de collaboration pays par le biais des Diagnostics initiaux (RSA).	0 ; 0	40 (de base) ; 5 (approfondies)	Suivi régulier du processus de l'EP par l'Unité d'Appui.

NIVEAU DES RÉSULTATS	INDICATEUR	DE BASE (2018)	CIBLE (2020)	MOYENS DE VÉRIFICATION
RÉALISATION 2.1 : L'Unité d'Appui intègre le genre dans les cinq étapes du processus de collaboration Pays.	Pourcentage de Plans de Partenariat développés et périodiquement évalués avec la participation de l'agence nationale pour le genre et les parties prenantes.	TBD	50 %	Suivi régulier du processus de l'EP par l'Unité d'Appui.
	Pourcentage de Plans de Partenariat disposant d'indicateurs clés de performance désagrégés par sexe et tenant compte du genre.	TBD	100 %	
	Pourcentage de Plans de Partenariat qui répondent aux besoins liés au genre soulevés par le biais de processus de consultation et d'analyse de l'égalité des genres.	—	60 %	
	Pourcentage de Plans de Partenariat prévoyant une budgétisation et des investissements tenant compte du genre.	—	50 %	
	Nombre de facilitateurs nationaux nommés par les gouvernements des pays et en place (désagrégés par sexe).	TBD	TBD, (40 : 60, femelle : mâle)	
RÉALISATION 2.2 : Les membres et l'Unité d'Appui communiquent et favorisent l'égalité des genres dans l'action climatique.	Nombre de publications, d'études de cas, d'éditoriaux, de vidéos et de documents d'information publique du Partenariat qui s'appuient sur les enseignements tirés et les exemples de réussite révélés par l'engagement du Partenariat dans les pays et par le travail de Partage des connaissances et d'apprentissage au niveau mondial.	1	6 (3 par an)	Suivi régulier par l'Unité d'Appui des documents publics produits.

ANNEXE 1 :

DÉFINITIONS RELATIVES AUX GENRES



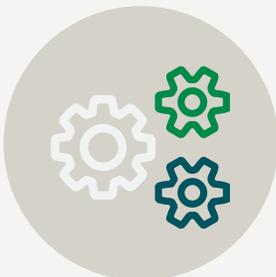
Genre

Le terme « genre » fait référence aux rôles, comportements, activités et attributs qu'une société donnée, à un moment donné, considère comme appropriés pour les hommes et les femmes. Outre les attributs sociaux et les opportunités associés au fait d'être un homme ou une femme, le genre fait également référence aux relations entre les femmes et entre les hommes ou entre les filles et les garçons. Ces attributs, opportunités et relations sont socialement construits et sont acquis par des processus de socialisation. Ils sont spécifiques à un contexte ou une période donnée et peuvent être modifiés. Le genre détermine ce qui est attendu, autorisé et valorisé chez une femme ou un homme dans un contexte donné. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les responsabilités attribuées, les activités entreprises, l'accès et le contrôle des ressources, ainsi que les possibilités de prise de décision. Le genre fait partie du contexte socioculturel plus large, tout comme d'autres critères importants pour l'analyse socioculturelle, notamment la classe, la race, le niveau de pauvreté, le groupe ethnique, l'orientation sexuelle, l'âge, etc.



Égalité des genres

Ce terme fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes, des hommes, des filles et des garçons. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais que les droits, les responsabilités et les opportunités des femmes et des hommes ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés hommes ou femmes. L'égalité des genres implique que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes soient pris en considération, en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des genres n'est pas une question réservée aux femmes, mais doit concerner et impliquer pleinement les hommes comme les femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée à la fois comme une question de droits de l'homme et comme une condition préalable à un indicateur du développement durable centré sur les personnes.



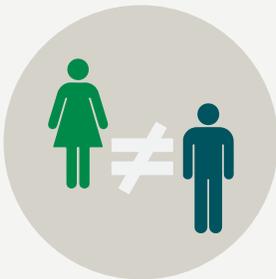
Dispositifs de promotion de l'égalité des genres

Les dispositifs de promotion de l'égalité des genres font généralement référence aux structures gouvernementales officielles chargées de promouvoir l'égalité des genres et/ou d'améliorer le statut et les droits des femmes. A travers le monde, les dispositifs de promotion de l'égalité des genres prennent des formes très diverses, allant des ministères officiels aux conseils et comités temporaires. Ils peuvent être établis par une loi formelle, un décret exécutif ou des règles administratives ; des mécanismes peuvent également exister au sein des partis politiques qui ont une grande influence. Les agences les plus efficaces sont des agences statutaires, centralisées, complexes et bien financées, et prennent une forme qui résiste aux changements de leadership politique.



Intégration de la dimension de genre

L'intégration de la dimension de genre est l'approche choisie par le système des Nations Unies et la communauté internationale pour faire progresser les droits des femmes et des filles en tant que sous-ensemble des droits de l'homme. Il s'agit d'une stratégie visant à mettre en œuvre une plus grande égalité des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons. L'intégration d'une perspective de genre est le processus d'évaluation des implications pour les femmes et les hommes de toute action planifiée, y compris la législation, les politiques ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est une façon de faire des préoccupations et des expériences des femmes et des hommes une dimension intégrale de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales, afin que les femmes et les hommes en bénéficient de manière égale et que l'inégalité ne se perpétue pas. L'objectif ultime est de parvenir à l'égalité des genres.



Prise en compte de l'égalité des genres

Comprendre et prendre en considération les facteurs socioculturels à l'origine de la discrimination fondée sur les normes, les rôles et l'accès aux ressources des hommes et des femmes.



Prise en compte de l'égalité des genres

Identifier, comprendre et mettre en œuvre des interventions pour combler les lacunes en matière de genre et surmonter les préjugés sexistes historiques dans les politiques et les interventions en abordant et en modifiant les normes, les rôles et l'accès aux ressources liés au genre. Les approches tenant compte de la dimension de l'égalité des genres vont au-delà de la sensibilité aux différences entre les genres, en contribuant de manière proactive et intentionnelle à la promotion et à l'avancement des questions de genre.



Budget prenant en compte l'égalité des genres

La budgétisation prenant en compte le genre est une méthode permettant de déterminer dans quelle mesure les dépenses publiques se sont éloignées ou rapprochées de l'objectif d'égalité des genres. Un budget prenant en compte l'égalité des genres n'est pas un budget séparé pour les femmes, mais plutôt un outil d'analyse des allocations budgétaires et des dépenses publiques.

ANNEXE 2: ÉVALUATION DE LA PORTÉE DU GENRE DANS LE PARTENARIAT - Principales conclusions et recommandations

Contexte : Le Partenariat a identifié la planification et la mise en œuvre de CDN intégrant la dimension de genre comme un domaine prioritaire de coopération, sur la base de ses principes directeurs et de l'intérêt des pays. En 2018, l'Unité d'Appui a commandé une évaluation du cadre du genre afin d'identifier les lacunes en matière de connaissances, les pratiques efficaces et les défis liés à l'intégration du genre dans les CDN, ainsi que les possibilités de soutenir une approche tenant compte de l'égalité des genres dans l'ensemble du Partenariat. L'étude a porté sur un échantillon de pays membres et de partenaires de mise en œuvre connus pour leur engagement sur les questions de genre, ainsi que sur les défis, les besoins et les opportunités de soutien aux CDN tenant compte du genre. Cet échantillon comprenait la Côte d'Ivoire, le Kenya, la République des Îles Marshall, le Pérou, les Philippines et l'Ouganda.

Principales conclusions : les pays en sont aux **premières étapes** de l'intégration du genre aux processus de la CDN, de sorte que le genre a été pris en compte principalement dans les phases d'élaboration des politiques et de planification. Une attention soutenue est nécessaire pour surmonter les obstacles à l'inclusion complète du genre dans ces phases, ainsi que pendant les étapes de mise en œuvre.

CONDITIONS FAVORABLES

- **La volonté politique et les dispositions institutionnelles** sont déterminantes pour l'intégration du genre dans l'action climatique.
- Un **dispositif solide en matière de genre**, notamment un **système de points focaux en matière de genre** dans les ministères, les départements et les agences, doté de capacités techniques et d'une autorité suffisantes.
- Intégration du **discours et de l'action en faveur du genre** dans la planification et la politique climatiques.
- Défense de l'intégration du genre comme question prioritaire par le(s) **décideur(s) influent(s)**.
- Une **capacité technique** solide en matière de genre dans le contexte du changement climatique, tant au niveau national qu'international, de la part des gouvernements et des institutions de mise en œuvre.
- Ressources financières et/ou budgétisation ciblées tenant compte du genre.

DÉFIS

- Un manque de données et d'analyses sur l'égalité des genres et le changement climatique spécifiques aux contextes et aux secteurs prioritaires des pays, ce qui limite la base de données probantes sur les questions et les impacts différenciés selon le genre.
- Engagement et mise à disposition limitée de l'expertise technique des spécialistes du genre, en particulier pour le soutien au renforcement des capacités, la formation et l'orientation de l'intégration du genre dans l'action climatique.
- Difficulté à mobiliser des financements avec des fonds spécifiques réservés au soutien d'actions tenant compte du genre en réponse aux inégalités, lacunes et obstacles identifiés.

- Coordination complexe et cloisonnée des processus nationaux de changement climatique et de CDN, où l'intégration de l'égalité des genres reste limitée, superficielle ou peu cohérente.
- Partage limité des connaissances entre les pays et les institutions sur les approches et les pratiques tenant compte du genre et sur les enseignements tirés des succès et des obstacles, ainsi qu'un manque d'informations sur les ressources et les outils de connaissance existants et/ou sur les moyens d'y accéder.

ACTIONS PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Allouer des **fonds dédiés**, tant dans les budgets nationaux que dans les financements internationaux, pour soutenir les droits des femmes et l'égalité des genres dans les CDN.
- Assurer une bonne collecte de **données désagrégées** (aux niveaux national et infranational) et veiller à ce que les **analyses de genre** alimentent l'élaboration d'une planification et d'une mise en œuvre de stratégie Climat sensible au genre.
- Soutenir l'engagement des **spécialistes du genre** dans tous les secteurs et tout au long des cycles de planification et de mise en œuvre, et renforcer les **capacités techniques** du gouvernement, des parties prenantes et du public en matière de genre et de changement climatique.
- Faciliter une **coordination nationale accrue et l'inclusion du mécanisme de genre à travers des dispositions** institutionnelles et de mécanismes de responsabilisation.

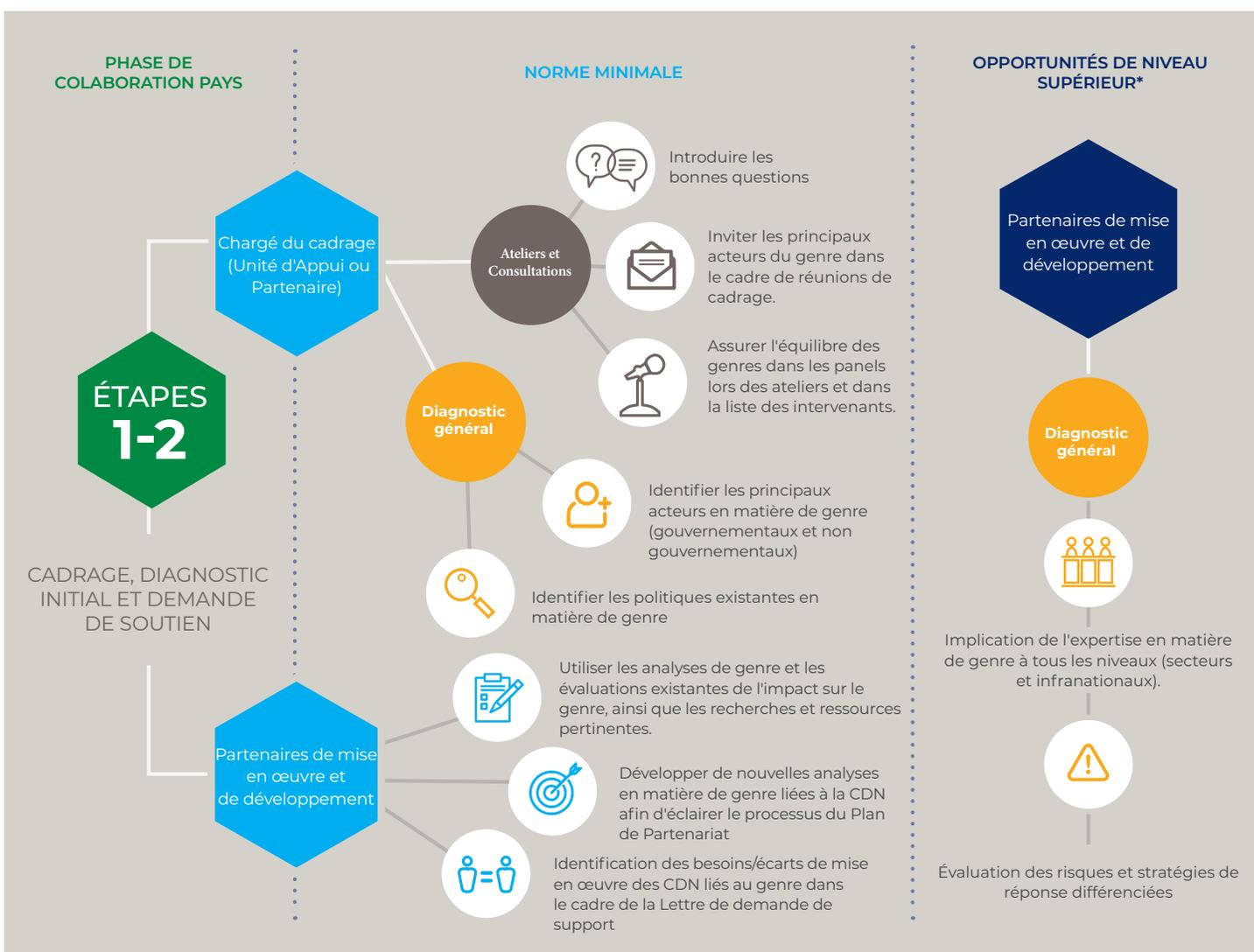
ANNEXE 3 : RÔLES TELS QUE DÉFINIS DANS LA STRATÉGIE DE COLLABORATION PAYS

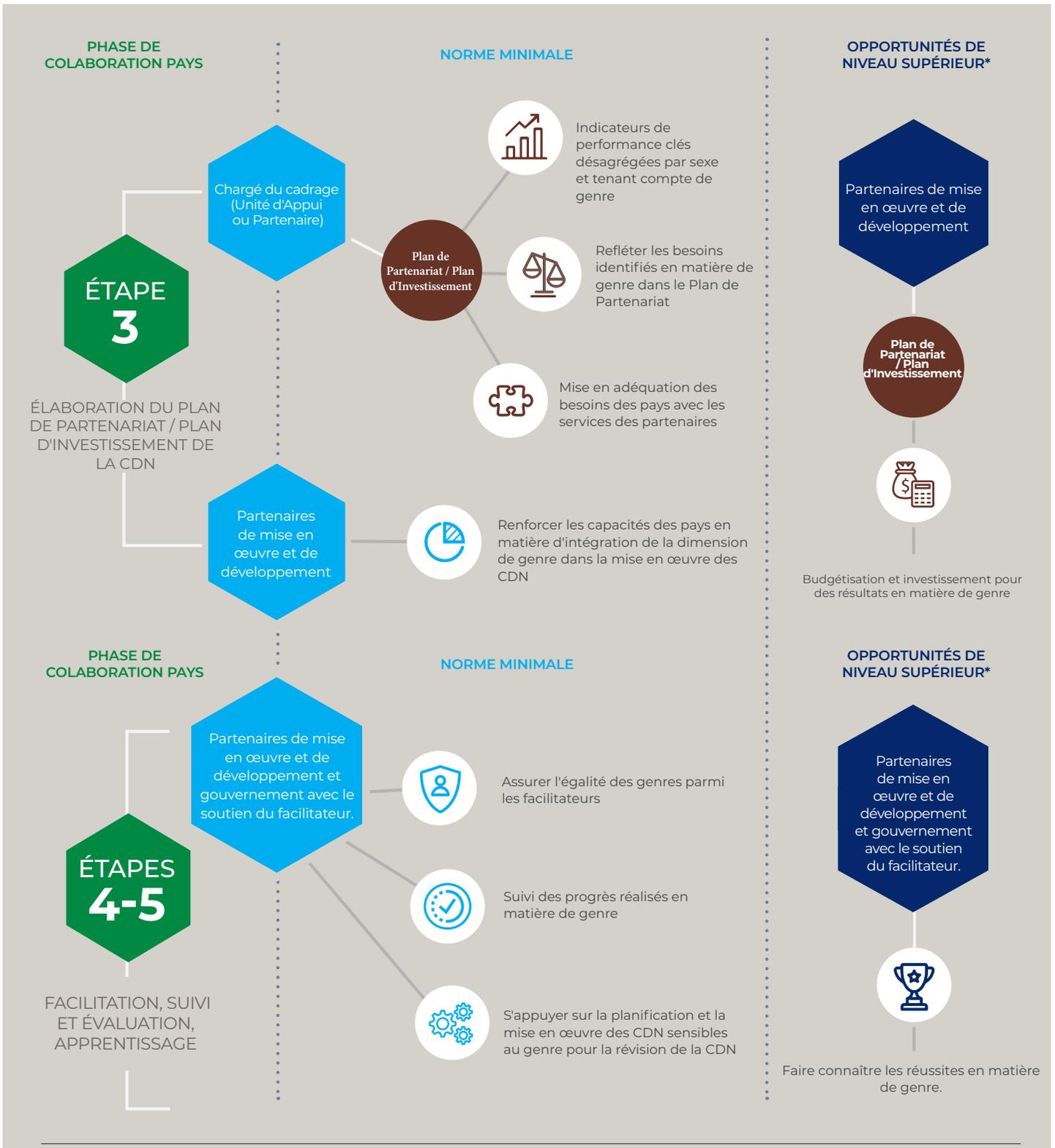
Distinction entre les rôles du facilitateur national, des partenaires de mise en œuvre et des points focaux.

RÔLE	FONCTION PRINCIPALE	RESPONSABILITÉS CLÉS
FACILITATEUR DANS LE PAYS	Coordination et facilitation au niveau du pays ; renforcement des capacités du gouvernement, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la mise en œuvre du Plan de Partenariat et en rendre compte ; • Assurer la liaison avec l'Unité d'Appui, les partenaires de mise en œuvre et d'autres intervenants comme interface du Partenariat du gouvernement ; • Renforcer la capacité du gouvernement à coordonner/faciliter directement, le cas échéant.
PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE	Mise en œuvre ; Fourniture de services	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une assistance technique, des conseils de politique et d'autres services ; • Collaborer pour obtenir des synergies et des résultats.
POINTS FOCaux NATIONAUX (GOUVERNEMENT)	Établissement de l'ordre du jour, prise de décision et approbations	<ul style="list-style-type: none"> • Donner une orientation à la conversation et au travail qui en résulte ; • Endosser/approuver chaque élément clé des étapes de collaboration pays ; • Diriger la supervision de la mise en œuvre du Plan de Partenariat.

ANNEXE 4 : INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LE PROCESSUS DE COLLABORATION PAYS DU PARTENARIAT

La stratégie de genre du Partenariat décrit un processus visant à aider les pays à intégrer la dimension de genre dans l'action climatique et fixe les bases de l'élaboration et de la mise en œuvre de CDN sensibles à cette dimension. Cette infographie donne un aperçu de la manière dont le Partenariat intègre la dimension de genre tout au long du processus de collaboration pays. Le volet « Partage des connaissances » du Partenariat CDN facilitera l'intégration de la dimension de l'égalité des genres en recensant les ressources, programmes et outils de connaissance techniques et de renforcement des capacités des membres, ainsi qu'en soutenant leur utilisation dans les pays membres, et en favorisant l'accès à l'information sur les réussites, les pratiques efficaces et les enseignements par le biais d'échanges et de notes d'information entre pairs. Ces activités soutiendront l'intégration de genre dans la Collaboration avec le Pays et dans d'autres processus du Partenariat. Le Partenariat accorde une grande priorité au genre et à l'autonomisation des femmes comme moyen d'accélérer l'action en faveur du climat et du développement durable et s'efforcera de mettre en œuvre la stratégie en faveur de l'égalité des genres pour obtenir des résultats équitables en matière de climat pour toutes les personnes.





* Des opportunités de plus haut niveau pour l'intégration de la dimension de genre existent pour les pays qui choisissent de poursuivre les possibilités d'intégrer l'égalité des genres dans l'action climatique et les processus de mise en œuvre des CDN, avec le soutien additionnel des partenaires. Dans les pays où des opportunités de plus haut niveau ont été identifiées et où les gouvernements approuvent l'approche, les membres du Partenariat, soutenus par le responsable du cadrage, assureront : 1) sa mise en œuvre dans le cadre du processus de collaboration pays du Partenariat, et 2) la liaison avec les efforts plus larges de renforcement des CDN du pays.

NOTES DE FIN

- ¹ Normes minimales pour l'intégration du genre. Collaboration des spécialistes des questions d'égalité des genres. <http://genderstandards.org/>
- ² Le groupe de travail Partage des connaissances est en contact avec les institutions partenaires (membres et non-membres) pour recenser et identifier les ressources et l'assistance technique pertinentes en matière de genre, notamment avec le PNUD, ONU Femmes, la Banque mondiale, la CCNUCC, le WRI et l'UICN. Par exemple, dans le cadre du programme de soutien aux CDN du PNUD, les pays suivants ont une section de soutien à l'intégration de l'égalité des genres : **Chili, Colombie, Équateur, Ghana, Kenya, Ouganda, Zambie, Liban, Bhutan, Philippines**. De même, l'UICN apporte son soutien en matière d'égalité des genre au : Bangladesh, **Népal, Jordanie**, Libéria, **Mozambique, Pérou, Ghana, Ouganda, Mexique, République dominicaine, Laos, Kenya**, Le Salvador, **Honduras, Pakistan**. (Les pays énumérés en **GRAS** désignent ceux qui entreprennent actuellement un processus d'engagement national.)
- ³ Des ressources pour améliorer les analyses et la disponibilité des données désagrégées par sexe provenant de partenariats mondiaux de données sont disponibles et comprennent le document 2018 d'ONU Femmes intitulé « Passer des promesses à l'action » : L'égalité des genres dans l'Agenda 2030 pour le développement durable : <http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018#view>.
- ⁴ Exemples de questions directrices pour soutenir une analyse de base de l'égalité de genres : 1) Comment les politiques climatiques aident-elles à atteindre les objectifs liés à l'égalité des genres et à prendre en compte les impacts du changement climatique différenciés selon le genre ? ; 2) Quelles sont les synergies entre les politiques climatiques et les politiques sectorielles clés liées au climat relativement à l'intégration des questions d'égalité des genres au sein de l'action climatique ? ; 3) Comment les politiques de l'égalité des genres intègrent-elles les objectifs liés au changement climatique ? ; 4) Quels sont les cadres institutionnels impliqués dans l'action climatique et ont-ils intégré de manière appropriée les questions de genre et l'autonomisation des femmes dans les efforts d'action climatique ? ; 5) Quelles sont les parties prenantes impliquées dans les mécanismes de coordination de la lutte contre le changement climatique (par exemple, au niveau national, infranational, dans la société civile, dans le monde universitaire) ? ; 6) Quelles sont les structures institutionnelles pour l'intégration de l'égalité des genres et les mandats et capacités respectifs pour influencer les objectifs politiques et programmatiques dans les ministères de tutelle concernés ? Comment s'engagent-ils dans les réponses au changement climatique ? ; 7) Quelles stratégies/actions sont en place pour orienter l'intégration de la dimension de genre dans les secteurs clés du climat et pour renforcer leurs capacités ? Existe-t-il un système ou un réseau de points focaux pour le genre au sein de chaque ministère ?
- ⁵ Les partenaires de révision comprendraient, en particulier, les membres des banques de développement régionales ou multilatérales et les membres associés spécialisés dans la finance.
- ⁶ En définitive, cette action doit être considérée comme la norme minimale. Dans les premières étapes de la mise en œuvre de la stratégie de genre, nous suggérons de la piloter d'abord dans un ensemble de pays afin de construire un modèle de travail pour cette action partagée entre les partenaires ayant l'expertise appropriée. Toutefois, si le comité de pilotage est convaincu que le Partenariat peut apporter ce type de soutien et fournir les ressources nécessaires, il peut passer immédiatement à la colonne des normes minimales.
- ⁷ Il s'agit d'un ensemble complet d'indicateurs. Notez qu'à des fins d'illustration, nous ne montrerons que les indicateurs de haut niveau en matière de genre dans cette stratégie de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Tous les indicateurs énumérés ci-dessus seront intégrés dans le cadre plus large de Suivi et d'Évaluation du Partenariat.
- ⁸ Il s'agit principalement d'un soutien technique dédié à l'intégration du genre dans l'action climatique, que les partenaires institutionnels et de développement du Partenariat fournissent déjà aux pays membres.
- ⁹ « Action climatique tenant compte de la dimension de l'égalité des genre » signifie que les plans nationaux de lutte contre le changement climatique et leur mise en œuvre sont fondés sur une compréhension claire des différents besoins, priorités et impacts du changement climatique pour les femmes, les hommes et les groupes défavorisés, et que les différents rôles assignés aux hommes et aux femmes et les normes sociales en vigueur selon le genre permettent de remédier aux inégalités identifiées entre les hommes et les femmes.

UNITÉ D'APPUI AU NDC PARTNERSHIP

BUREAU DE WASHINGTON DC, ÉTATS-UNIS

World Resources Institute
10 G Street NE Suite 800
Washington, DC 20002, USA

Téléphone : +1 (202) 729-7600

Courriel : supportunit@ndcpartnership.org

ndcpartnership.org

BUREAU DE BONN, ALLEMAGNE

P.O. Box 260124, D-53153
Bonn, Allemagne

Téléphone : (49-228) 815-1000

Courriel : supportunit@ndcpartnership.org